

**Réf. DI – AM – APE – 2022-2023/012 – Utilisation de manuels de cours**

Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

Dans certaines classes et pour certains cours, l'usage de manuels de référence revient à l'honneur. Certains sont mis à la disposition de l'élève dans le cadre du prêt du livre, alors que d'autres sont intégrés dans les frais scolaires.

Néanmoins, pour certains cours, des manuels complémentaires pourraient être nécessaires. Les professeurs concernés veilleront à vous communiquer les références ainsi qu'un prix indicatif afin de vous permettre d'en réaliser au mieux l'achat.

Veillez à ce que votre enfant dispose au plus tôt des manuels qui seront utilisés dans ces cours. Sa réussite en dépend.

Je vous remercie pour l'attention portée à la présente information.

Le Préfet des études,



A. MELLOULI